



Extrait des Délibérations du Conseil Municipal du 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin, à *vingt heures*, le Conseil Municipal de la commune de DONGES s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de DONGES, après convocation légale en date du dix-huit juin deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Monsieur François CHENEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents : 22

Messieurs CHENEAU François – SIMON Daniel – Madame LECAMP Yveline –
Messieurs ROULET Jean-Paul – RIAUD Didier – Mesdames PIRAUD Monique –
BOSSE-PERUS Viviane – PICOT Marie-Andrée – OLIVEIRA Angélique – Monsieur
DUVAL Cédric – Madame ROYER Carine – Messieurs GIRARDEAU Alain –
FROCRAIN Frédéric – OUISSE Laurent – GAUDIN Nicolas – DELALANDE Mikaël –
Madame MISIN Christine – Monsieur PABOIS Alain – Madame MOINARD Joséphine –
Messieurs MIAULT Vincent – PERRIN Yvonnick – BAUDICHAUD Ghislain.

Etaient excusées avec pouvoirs : 3

Madame ROQUET Christelle (procuration à Monsieur CHENEAU François)
Madame MARTIENNE Alice (procuration à Madame PIRAUD Monique)
Madame BRICHE Pascaline (procuration à Monsieur RIAUD Didier)

Etaient excusés : 4

Monsieur LETILLY Tony – Mesdames GUINARD Chantal – MINGOT Aurélie – PIED
Magalie

Secrétaire de séance : Monsieur GIRARDEAU Alain.

DELIBERATION N° 8

FIXATION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS LOCAUX : ACTIVITES CULTURELLES, ANIMATIONS SPORTIVES ET SALLES COMMUNALES

DELIBERATION N° 8
**FIXATION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS LOCAUX :
ACTIVITES CULTURELLES, ANIMATIONS SPORTIVES
ET SALLES COMMUNALES**

Rapporteur : Monsieur Didier RIAUD

Exposé

Comme chaque année en juin, il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs applicables pour la saison à venir.

I. TARIFS DU SERVICE PUBLIC DES ACTIVITES CULTURELLES

** SERVICE PUBLIC ACTIVITES CULTURELLES :**

Rappel : Par délibération n° 8 du 27 juin 2024, le Conseil Municipal a fixé les tarifs relatifs aux activités culturelles pour la saison 2024 – 2025, valables du 1er septembre 2024 au 31 août 2025 comme suit :

SPECTACLES	TARIF PLEIN ADULTES	TARIF REDUIT A PARTIR DE 13 ANS – ETUDIANTS DEMANDEURS D'EMPLOI - CARTE PRIVILEGE (sur présentation de la carte)	TARIF ENFANTS (4 à 12 ans inclus) & SPECT'APEROS
Catégorie A	2023/2024	2023/2024	2023/2024
	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Catégorie S	GRATUIT		

FONCTIONNEMENT

Malgré la gratuité, certains événements demanderont la réservation des places pour assurer le respect de la jauge. La plateforme Weezevent gratuite sera utilisée à cet effet. Les liens, les informations seront données sur le site internet de la commune et ses réseaux sociaux, en temps et en heure.

D'autre part, certaines troupes de théâtre ou compagnies artistiques pourront se produire à Donges hors programmation municipale au cours de la saison culturelle en restant libres de leur tarification.

Des événements ponctuels hors saison culturelle pourront faire l'objet d'une tarification spécifique validée par le Conseil Municipal.

Proposition

Il est proposé de reconduire cette gratuité pour la saison 2025 – 2026, valable du 1er septembre 2025 au 31 août 2026.

ACTIVITES CULTURELLES : Théâtre pour enfants/adolescents

Pour mémoire :

Par délibération du 24 septembre 2009, le Conseil Municipal a décidé d'instaurer des cours de théâtre et d'en fixer les tarifs à compter du 1^{er} octobre 2009 ; principe confirmé par la délibération n°8 du Conseil Municipal du 7 novembre 2013. Cette activité est conventionnée annuellement sur année civile (délibération en Décembre).

Par Délibération n° 8 du 27 juin 2024, le Conseil Municipal a fixé les tarifs ci-dessous pour la saison 2023-2024 :

- **65 €** l'année payable sur trois trimestres ;
- Les tarifs seront applicables selon le calendrier scolaire du 01/09/2023 au 30/06/2024 ;
- Les entrées aux spectacle enfants et adolescents sont **gratuites** ;
- La régie est assurée par le régisseur de l'Espace Renaissance sur le régie SPECTACLES – ACTIVITES CULTURELLES.

Proposition

Il est proposé de reconduire ces tarifs pour la saison 2025 – 2026, valables du 1er septembre 2025 au 31 août 2026.

LOCATION DU GRADIN BOIS INTERIEUR EXTERIEUR

Pour mémoire :

Par délibération n° 8 du 27 juin 2024, le Conseil Municipal a fixé les tarifs relatifs à la location du gradin en bois entièrement démontable, composé de 6 éléments pouvant accueillir chacun 10 adultes ou 15 enfants, **du 1er septembre 2024 au 31 août 2025 :**

Location :

Forfait : 50 € par élément ou 250 € l'ensemble, pour une période maximale de 3 jours.

Cautionnement :

La location est conditionnée par un dépôt de **caution de 250 €** à l'ordre du Trésor Public lors de la signature de la convention de location ou de prêt. Le chèque non-encaissé sera restitué à l'issue de l'état des lieux. En cas de dégradation constatée par le régisseur de l'Espace Renaissance, la caution pourra être retenue.

Proposition

Pour la saison 2025-2026, il est proposé de modifier les tarifs existants, valables du 1er septembre 2025 au 31 août 2026 soit :

- **51 € par élément ou 255 € l'ensemble, pour une période maximale de 3 jours.**
- **Mise en œuvre d'une caution de 255 €.**

MEDIATHEQUE JULES VERNE

Pour mémoire :

Dans le cadre de la politique tarifaire sociale soutenue par la municipalité, la gratuité exclusive pour tous a été instaurée depuis 1er septembre 2022. Il est proposé de reconduire ce dispositif.

MISE A DISPOSITION DES VEHICULES TYPE MINI-BUS POUR LES ASSOCIATIONS

Pour mémoire :

Par délibération n° 8 du 27 juin 2024, le Conseil Municipal a fixé le 27 juin 2024 de mise à disposition gratuite des véhicules type Mini-Bus aux associations Dongeoises lorsqu'elles organisent une sortie extérieure à la commune.

Tarif « heure de ménage » applicable aux locataires ne restituant pas un véhicule nettoyé correctement (Intérieur et extérieur du véhicule) :

⇒ Tarif 2024-2025 : **35 € l'heure**

Proposition : Il est proposé de porter ce tarif à 36 € de l'heure pour la saison 2026-2027;

II. TARIFS DU SERVICE PUBLIC DES ANIMATIONS SPORTIVES

🚲 EVEIL SPORTIF MUNICIPAL

Pour mémoire :

Par délibération n° 8 du 27 juin 2024, le Conseil Municipal a fixé les tarifs pour l'année scolaire 2024-2025 à : **7 €** par enfant et par trimestre.

La régie est assurée par le régisseur du service des sports sur la régie SPORT.

Proposition

Pour l'année scolaire 2025-2026, il est proposé de fixer le tarif à 7,20 € par enfant et par trimestre.

🚲 STAGES SPORTIFS

Pour mémoire :

Par délibération n° 8 du 27 juin 2024, le Conseil Municipal a fixé, pour l'année scolaire 2023-2024, le tarif de la demi-journée de stage sportif organisé par la commune à : **4 €** par enfant. Le montant acquitté par l'utilisateur correspond au nombre de demi-journées prévu au stage, multiplié par le tarif de la demi-journée.

Proposition

Pour l'année scolaire 2025-2026, il est proposé de fixer le tarif à 4,10 € par enfant.

La régie est assurée par le régisseur du service des sports sur la régie SPORT.

🚲 ACTIVITES PHYSIQUES ADAPTEES

Pour mémoire :

Par délibération n° 8 du 27 juin 2024, le Conseil Municipal a proposé de créer, en lien avec la Maison de Santé, un accompagnement à la reprise d'activités physiques pour des adultes dans le cadre d'une prescription médicale et a fixé son tarif à : **5 € par adulte pour 12 séances (trimestre).**

Proposition

Pour l'année scolaire 2025-2026, il est proposé de ne pas reconduire les activités physiques adaptées, les cours étant maintenant proposés par la Maison de Santé via des animateurs sportifs spécialisés en sport santé.

🚴 ANIMATIONS ADULTES

Afin d'encourager la pratique d'une activité physique et sportive des adultes par des animations occasionnelles (marche nordique, tir à l'arc...) le Conseil Municipal a fixé par délibération n° 8 du 27 juin 2023, le tarif à 4 € par adulte, pour l'année scolaire 2024-2025.

Pour l'année scolaire 2024-2025, il avait été proposé de s'aligner sur le tarif des animations « sport adaptés » de l'année 2024-2025 et de fixer tarif à 5 € par adulte et par trimestre.

La régie est assurée par le régisseur du service des sports sur la régie SPORT.

Proposition

Pour l'année scolaire 2025-2026, il est proposé de maintenir ce tarif de 5 € par adulte et par trimestre.

II.TARIFS DES SALLES COMMUNALES

Pour mémoire :

Par délibération n° 8 du 27 juin 2024, le Conseil Municipal a approuvé les tarifs de la mise à disposition de certaines salles communales au 1^{er} juillet 2022 ci-dessous :

Il y avait lieu, en effet, de préciser les conditions de mise à disposition aux associations dongeoises des salles communales suivantes : Foyer communal sis 36 avenue des Herlains ; Maison des associations (*grande salle, salle de musique, bureau N°1*) sise 2 rue BOULAY-PATY et la salle de motricité de l'école maternelle CASANOVA sise 5 rue Léo LAGRANGE.

	Au 1^{er} juillet 2022
<u>Manifestations SANS droits d'entrée</u>	
Associations dongeoises	GRATUIT

 MAISON DES ASSOCIATIONS
(grande salle ; salle de musique ; bureau n° 1)

	Au 1^{er} juillet 2024
<u>Manifestations SANS droits d'entrée</u>	
Associations dongeoises	GRATUIT

 SALLE DE MOTRICITE DE L'ECOLE CASANOVA

	Au 1^{er} juillet 2024
<u>Manifestations SANS droits d'entrée</u>	
Associations dongeoises	GRATUIT

Proposition

Pour l'année scolaire 2025-2026, il est proposé de ne pas modifier la gratuité de la mise à disposition des salles communales aux associations dongeoises.

La commission des Finances a émis un avis favorable à cette proposition le 25 juin dernier.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Décision

Après délibération, le Conseil Municipal: par :

19 POUR

6 ABSTENTIONS

(Monsieur DELALANDE Mikaël, Madame MISIN Christine, Monsieur PABOIS Alain, Madame MOINARD Joséphine, Messieurs MIAULT Vincent et PERRIN Yvonnick)

➡ **APPROUVE** les tarifs des services publics ci-dessus énoncés pour la saison 2024-2025.

Pour extrait conforme,
Donges, le 30 juin 2025

Le Maire :
François CHENEAU



Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le 03/07/2025



ID : 044-214400525-20250626-DELIB0826062025-DE